



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 7287

## Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les préoccupations d'artistes américains réclamant leur part des droits prélevés, en France, par l'ADAMI (Le Monde, 25 octobre 2002). Déjà, en février 1997, le rapport Boillet-Beck, diligenté par l'un de ses prédécesseurs, avait affirmé que « l'ADAMI n'avait pas mis en place de procédure systématique de recherche des artistes-interprètes titulaires d'une créance de droit ». Une clarification et des perspectives nouvelles d'action s'imposent.

## Texte de la réponse

L'ADAMI, société pour l'administration des droits des artistes et musiciens, interprètes, distribue sans qu'il soit besoin d'en faire la demande les rémunérations dues aux membres associés, aux membres des sociétés de perception et de répartition des droits avec lesquelles elle a signé un accord de représentation réciproque, et aux autres ayants droit identifiés. Elle a consacré un effort important à la mise à jour de ses fichiers et aux recherches des coordonnées des ayants droit grâce au développement d'outils de recherches (Internet, annuaires, contacts avec les agents et lors des manifestations) et d'information (télédéclaration d'existence et mise à jour des coordonnées sur son site Web) facilitant la collecte de ces données. D'ores et déjà, ces initiatives ont pu permettre la création ou la mise à jour de 5 349 adresses et de 6 189 en 2002, soit une progression de 15 %. L'effort entrepris par l'ADAMI confirme cette volonté d'amélioration. Le ministre de la culture et de la communication veillera à ce que ces progrès soient poursuivis.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7287

**Rubrique :** Propriété intellectuelle

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 2002, page 4385

**Réponse publiée le :** 16 juin 2003, page 4760